

Mener une étude d'opinion

En bref

- Dans le cadre d'une étude d'opinion, une **demande d'agrément** doit être faite au SIG pour accord, en précisant la méthodologie utilisée pour mener cette étude.
- Le SIG est en charge de la **gestion du marché mutualisé**, qui permet de vérifier que l'étude en question n'est pas déjà réalisée/en cours avec un autre commanditaire et d'orienter sur l'institut titulaire du marché en fonction de la méthodologie retenue.
- **À l'issue de l'étude**, les résultats de celle-ci seront communiqués au SIG qui, avec l'accord du commanditaire, pourra les partager avec les acteurs de l'écosystème intéressés par le sujet.

Présentation

- Selon les objectifs de l'étude et le temps dont vous disposez pour la mener, vous serez amené, éventuellement après consultation du SIG ou des instituts d'études partenaires du marché mutualisé des études d'opinion, à définir la méthodologie la plus pertinente pour répondre à vos enjeux.
- Après avoir déposé une demande d'agrément auprès du SIG et reçu son accord, vous pourrez mener l'étude en lien avec l'institut titulaire.

Étapes de mise en œuvre

- Étudier la méthodologie la plus adaptée pour mener à bien votre étude.
- Consulter le marché mutualisé pour connaître l'institut titulaire du lot à activer.
- Contacter l'institut d'étude pour lui exposer les enjeux de l'étude et lui demander une note de cadrage précisant les conditions de mise en œuvre de l'étude (méthodologie, calendrier et budget).
- Déposer une demande d'agrément sur la plateforme demarches-simplifiees.fr.

- À réception de l'agrément, lancer et suivre l'étude avec l'institut prestataire retenu.
- Partager les résultats avec le SIG.

Docu- ments utiles

- Marché mutualisé avec le descriptif des lots selon la méthodologie et contacts référents du marché dans les différents instituts.
- Guide d'usage de la plateforme demarches-simplifiees.fr.
- Fiche d'agrément signée par la direction du SIG au nom du Premier ministre.

Le saviez- vous ?

Le marché mutualisé des études d'opinion comporte 10 lots, répartis selon la méthodologie d'enquête. Il fait intervenir six instituts différents et a été renouvelé à l'été 2019 pour quatre ans.

Le SIG a par ailleurs souscrit avec tous les instituts qui publient des études d'opinion un contrat lui permettant d'avoir accès aux sondages publiés, quel que soit le média partenaire.